

Inclu'Pro Formation

L'offre de formation
de l'Agefiph adaptée à
chacun !



POURQUOI ?

Inclu'Pro Formation est l'offre de formation, pré-qualifiante de l'Agefiph.

Elle consiste à aider la personne en situation de handicap à préparer son parcours :

- pour accéder à l'emploi,
- pour intégrer une formation qualifiante ou certifiante,
- pour garder son emploi.

Inclu'Pro Formation comprend différents parcours pédagogiques répondant ainsi à l'objectif professionnel de la personne. Inclu'Pro Formation s'articule selon les actions suivantes :

- élaborer, valider son projet professionnel,
- identifier les compétences acquises, transférables, transversales...,
- se remettre à niveau sur les savoirs de base,
- acquérir ou approfondir ses compétences sur le numérique,
- prendre en compte le handicap dans son parcours de formation ou d'emploi.

D'autres actions peuvent être proposées selon les organismes de formation en région. Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne, et s'appuient sur une pédagogie **différenciée et diversifiée**,

innovante et adaptée au public.

Le parcours de formation est d'une durée de 300 heures maximum. La formation peut être réalisée en tout ou en partie à distance sur le temps de travail ou hors temps de travail.

POUR QUI ?

Tous les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés ou en voie de l'être, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien ou de transition professionnelle :

- les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi,
- les salariés des secteurs privé et public y compris ceux en arrêt de travail,
- les travailleurs indépendants,
- les exploitants agricoles.

Les personnes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. La rémunération par Pôle emploi durant le temps de formation sera possible pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des droits disponibles.





COMMENT ?

Le référent qui accompagne la personne durant son parcours vers et dans l'emploi la met en relation avec l'organisme de formation « prestataire » qui réalise les parcours Inclu'Pro Formation dans son département.

→ Les organismes de formation ont été sélectionnés par l'Agefiph.

La personne peut également contacter directement l'organisme de formation, **[www.agefiph.fr/rubrique régionale](http://www.agefiph.fr/rubrique_régionale)**

BON À SAVOIR !

L'Agefiph propose d'accompagner les organismes de formation dans une démarche de progrès d'accessibilité et de compensation du handicap.

Cette démarche de progrès repose sur la définition d'un plan d'action annuel partagé entre l'Agefiph et l'organisme de formation, la signature d'une charte d'engagement et la communication de cet engagement auprès des stagiaires entrés dans Inclu'Pro Formation.

Elle s'inscrit avec l'appui de la Ressource Handicap Formation (RHF).

Tout savoir sur RHF :
<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

BON À SAVOIR !

L'Agefiph accompagne et sécurise les entrées et les parcours de formation des stagiaires en situation de handicap qui accèdent à Inclu'Pro Formation. Ainsi, les stagiaires en fonction de leurs droits disponibles et de leur éligibilité peuvent prétendre à :

- la protection sociale durant l'action,
- une aide soutien à la formation,
- l'aide au parcours vers l'emploi visant à lever les freins périphériques,
- les aides et les prestations à la compensation de l'offre de service de l'Agefiph.

- Découvrez tous les parcours Inclu'Pro Formation dans votre région sur **[www.agefiph.fr/rubrique régionale](http://www.agefiph.fr/rubrique_régionale)**



Inclu'Pro Formation

